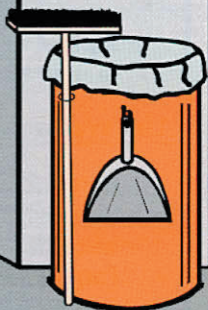
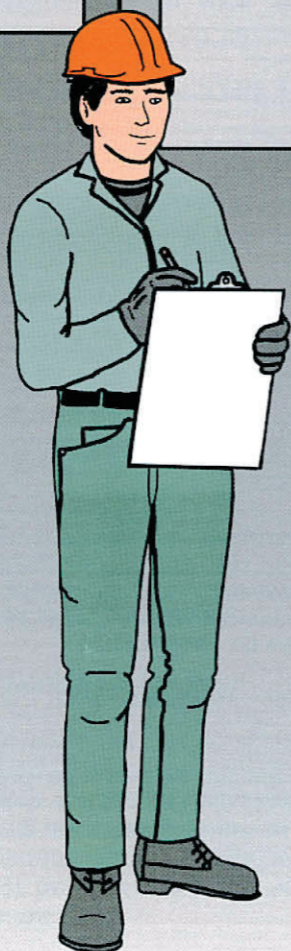




**ASP Construction**

# L'inspection des lieux de travail



**L'**inspection est une activité de surveillance du milieu de travail, qui permet de détecter et de localiser les risques d'accidents, et d'y apporter les correctifs nécessaires avant même que ne survienne un accident ou une maladie professionnelle. Elle permet donc de trouver des solutions pour chacune des anomalies observées afin de rendre le milieu de travail plus sécuritaire.

La participation du milieu de travail à la pratique de cette activité présente plusieurs avantages directs et indirects.

Les avantages directs sont:

- ▶ la correction de conditions dangereuses;
- ▶ l'amélioration de l'état des lieux;
- ▶ la conformité des lieux et équipements aux normes prescrites par la réglementation; et
- ▶ le maintien en bon état des équipements.

Les avantages indirects sont:

- ▶ la réduction de pratiques dangereuses;
- ▶ un effet d'entraînement des employés à la sécurité;
- ▶ l'amélioration des conditions de travail sur le chantier; et
- ▶ une diminution des coûts d'accidents de travail.

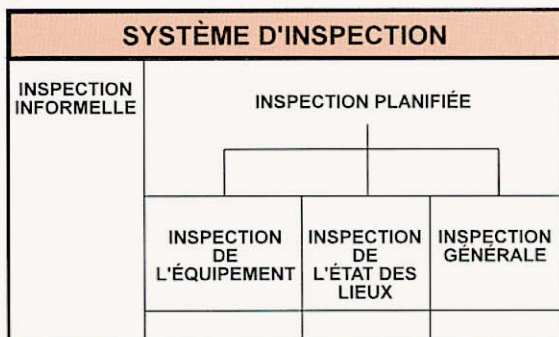
## **CONDITIONS NÉCESSAIRES À LA RÉUS-SITE DES INSPECTIONS**

- 1<sup>re</sup> Une volonté préventive manifeste de la part de la direction de l'entreprise et des parties patronale et syndicale concernées par la santé et la sécurité au travail, au sein de l'entreprise de construction.
  - 2<sup>e</sup> Des responsables désignés pour les effectuer.
  - 3<sup>e</sup> Une préparation suffisante avant de procéder à l'inspection, l'utilisation d'une grille durant l'inspection et la rédaction d'un rapport rendant compte de l'inspection.
-

- 4<sup>e</sup> Un suivi de l'inspection afin d'assurer la mise en application des mesures correctives proposées et la constitution d'un registre d'inspection.

## TYPES D'INSPECTION

D'un point de vue théorique, il existe deux types d'inspection.



### INSPECTION INFORMELLE

Les inspections informelles sont le type d'inspection le plus répandu sur les chantiers. Non planifiées, elles peuvent être effectuées par le surintendant, le contremaître, l'agent de sécurité et le travailleur. Elles consistent à relever toute situation dangereuse susceptible de causer un accident ou une lésion et la rapporter au responsable du chantier pour qu'il puisse apporter les correctifs adéquats sur-le-champ ou dans les meilleurs délais possible.

L'utilisation d'une fiche aide-mémoire peut inciter à prêter davantage attention aux situations à risques. Conçue simplement et brève à remplir, elle favorisera une prompte action de la part du responsable.

La fiche aide-mémoire doit indiquer:

- ▶ l'endroit où il y a un problème;
- ▶ la déficience ou la défectuosité;
- ▶ le risque ou le danger (réel ou potentiel) que la situation peut entraîner et la mesure corrective suggérée.

INSPECTION  
FICHE AIDE-MÉMOIRE



À: \_\_\_\_\_

DATE: \_\_\_\_\_

ENDROIT INSPECTÉ

---

---

DÉFICIENCE OU DÉFECTUOSITÉ NOTÉE

---

---

RISQUE OU DANGER (RÉEL OU POTENTIEL)

---

---

MESURE CORRECTIVE SUGGÉRÉE

---

---

MESURE CORRECTIVE APPORTÉE

OUI

NON

DATE: \_\_\_\_\_

SIGNATURE: \_\_\_\_\_

Par la suite, il faut exercer un suivi à partir de chacune des fiches remplies et s'assurer que la situation a été corrigée.

### INSPECTION PLANIFIÉE

L'inspection planifiée, complémentaire à l'inspection informelle, comprend:

- ▶ l'inspection de l'équipement;
- ▶ l'inspection de l'état des lieux;
- ▶ l'inspection générale.

## Inspection de l'équipement

L'inspection de l'équipement consiste en la vérification des pièces critiques pouvant entraîner un problème lorsqu'elles sont usées, endommagées ou mal utilisées. Normalement, les pièces considérées comme critiques sont: les dispositifs de sécurité et de commandes, les gardes de protection, les composantes électriques et mécaniques et les points de support. Il s'agit donc d'établir, et ce pour chaque équipement, une liste de points à vérifier.

### Exemple d'une grille d'inspection de l'équipement

	VÉRIFIÉ		NOTES OBSERVATIONS
	OUI	NON	
<b>OUTILS À MAIN ET OUTILS PORTATIFS</b>			
Les employés connaissent-ils les dangers reliés aux outils défectueux ou à leur mauvais usage?	{ }	{ }	
Les outils et l'outillage (ceux de la compagnie et de l'employé) sont-ils en bon état?	{ }	{ }	
Les ciseaux à froid et les poinçons à tête de champignon ont-ils été remis en état ou remplacés, le cas échéant?	{ }	{ }	
Les outils endommagés sont-ils réparés?	{ }	{ }	
Les meules abrasives portatives sont-elles bien protégées?	{ }	{ }	
• Conviennent-elles à l'usage que l'on en fait?	{ }	{ }	
• Sont-elles utilisées à la vitesse appropriée?	{ }	{ }	
• Sont-elles bien assemblées?	{ }	{ }	
• Utilise-t-on toujours des lunettes de protection et des écrans faciaux lors du meulage, du bûrage ou de la coupe?	{ }	{ }	
Les protecteurs sont-ils utilisés sur les outils mécanisés? Sont-ils bien entretenus?	{ }	{ }	
Tous les outils électriques ont-ils une mise à la terre ou une double isolation?	{ }	{ }	
Les outils sont-ils vérifiés et rangés dans un lieu prévu à cet effet?	{ }	{ }	
Se sert-on d'air comprimé pour enlever les débris sur les vêtements ou sur la peau?	{ }	{ }	

## Inspection des lieux

Le désordre des lieux nuit à la qualité et à la productivité tout en étant une source potentielle de risques. La raison d'être de l'inspection des lieux est de permettre de déceler ces risques. Pour ce faire, la personne responsable de l'inspection doit vérifier plus spécifiquement:

- ▷ les voies de circulation;
- ▷ les échafaudages;
- ▷ les échelles;
- ▷ les escaliers;
- ▷ les sorties de secours;
- ▷ les lieux d'entreposage; et
- ▷ les installations sanitaires.

### Exemple d'une grille d'inspection des lieux

	VÉRIFIÉ		NOTES OBSERVATIONS
	OUI	NON	
<b>VOIES DE CIRCULATION ET SURFACE DE TRAVAIL</b>			
Toutes les zones de travail sont-elles propres et bien tenues?	{ }	{ }	
Les planchers, les allées et les voies de passage sont-ils propres et secs?	{ }	{ }	
Lorsqu'il y a déversement, nettoie-t-on immédiatement?	{ }	{ }	
Les allées permanentes sont-elles bien identifiées?	{ }	{ }	
Les surfaces humides ou glacées sont-elles recouvertes de matières antidérapantes?	{ }	{ }	
Les ouvertures dans le plancher sont-elles entourées d'un garde-corps ou fermées à l'aide d'un couvercle?	{ }	{ }	

### Inspection générale

L'inspection générale consiste non seulement en la vérification de l'état de l'équipement et des lieux, mais également en la surveillance du moindre détail qui pourrait compromettre les activités en cours sur les lieux de travail. L'inspection générale touche habituellement les points suivants:

- ▷ le bruit;
- ▷ l'éclairage;
- ▷ la température;
- ▷ la conception ergonomique de l'équipement; et
- ▷ les produits utilisés.

## Exemple d'une grille d'inspection générale

	VÉRIFIÉ		NOTES OBSERVATIONS
	OUI	NON	
<b>ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE</b>			
L'équipement de protection individuelle est-il disponible?	{ }	{ }	
Est-il conforme à la législation en vigueur?	{ }	{ }	
Les employés portent-ils des lunettes de protection? Les portent-ils là où des particules en mouvement ou des matières corrosives peuvent présenter un risque?	{ }	{ }	
Les employés portent-ils des harnais de sécurité là où ils risquent de chuter?	{ }	{ }	
L'équipement de protection individuelle est-il utilisé adéquatement? (Prendre note de toute zone où ce matériel est requis, mais non utilisé)	{ }	{ }	

On constate que l'inspection planifiée et l'inspection informelle sont complémentaires. Réunies en un système d'inspection bien organisé, ces activités peuvent devenir des plus profitables en matière de prévention des accidents.

Pour terminer, rappelons que si vous avez les outils de travail appropriés (formulaire d'inspection et de rapport), si vous effectuez le suivi de toutes les inspections, si la direction fait preuve d'une volonté ferme et si l'engagement des travailleurs y est, vous aurez là tous les ingrédients essentiels à la réussite de vos inspections.

De plus, l'ASP Construction offre aux employeurs et aux travailleurs de la construction une session de formation de 20 minutes traitant de l'inspection.



## **ASP Construction**

Association paritaire pour la santé  
et la sécurité du travail  
du secteur de la construction

7905, boul. Louis-H.-Lafontaine, bureau 301, Anjou QC H1K 4E4  
Tél.: (514) 355-6190 1 800 361-2061 Téléc.: (514) 355-7861

---